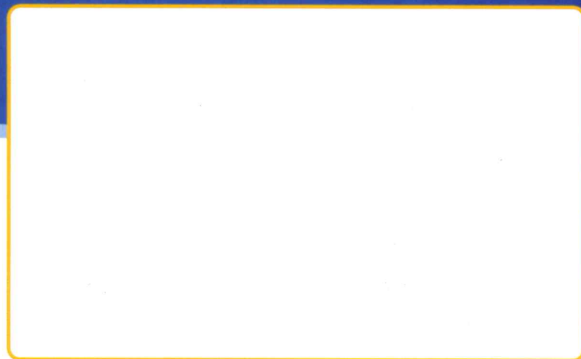


*Grâce à cet accompagnement et au soutien de la  
Région Nord Pas-de-Calais, améliorez les conditions  
de travail et la santé de vos salariés !*

*Votre service  
interentreprises  
de santé au travail*



TPE de 1 à 10 salariés

La santé de votre entreprise  
dépend de celle de vos salariés

Participez  
au programme régional  
bien-être au travail

La Région Nord - Pas de Calais  
et les Services Interentreprises de Santé au Travail du Nord - Pas de Calais  
vous accompagnent pour la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels

Réalisation: M. Chammouli - ISTAF

# Programme "bien-être au travail"

## Pourquoi ?

**Pour améliorer les conditions de travail des salariés de notre région, le Conseil Régional se mobilise et cofinance avec les Services Interentreprises de Santé au Travail ce programme pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels auprès de 10 000 TPE.**

- ✦ L'identification et l'évaluation des risques sont les premières étapes de la démarche de prévention en santé travail.
- ✦ Ces informations doivent être répertoriées par l'employeur dans le Document Unique (Décret du 5 Novembre 2001)
- ✦ L'objectif est de mettre en place un plan d'actions pour de meilleures conditions de travail

## Pour qui ?

**Ce programme est à destination des TPE de 1 à 10 salariés**

Cela concerne à la fois :

- ✦ Les entreprises nouvellement adhérentes à un service de santé au travail, tous métiers confondus
- ✦ Les entreprises existantes dans les secteurs d'activité priorités : métiers de la beauté, boulangeries, commerces de détail en alimentation, métiers du BTP (Couvreurs/étanchéistes, peintres/soliers, menuisiers, démolisseurs, maçons pavillonneurs) et métiers rares (ferrailleurs, bijoutiers, funéraires, tailleurs de pierre, néonnistes, métaux).

## Comment ?

Votre service de santé au travail, grâce à ses compétences pluridisciplinaires, peut vous aider dans cette démarche.

Un intervenant de l'équipe santé travail se rend dans votre entreprise pour :

- ✦ Présenter le projet et recueillir votre engagement
- ✦ Vous aider à identifier et évaluer vos principaux risques professionnels
- ✦ Vous conseiller pour l'élaboration de votre plan d'actions de prévention

La santé de votre entreprise  
dépend de celle de vos salariés